

## *I ) Conditions générales*

### **A. VOTRE CONTACT POUR LE SÉJOUR, LE GO.**

Le GO. est un **bénévole** de notre association, qui assure la **permanence de l'accueil** et est le **représentant légal de notre association** sur place. Il est à votre disposition pour régler les détails de votre arrivée et de votre séjour :

- Présentation de la maison et de ses fonctionnalités,
- Distribution des couchages (cf. plan de couchage joint pour vous aider à cette mise en place),
- Organisation des achats de nourriture,
- Règlement des petits problèmes techniques ou relationnels
- Perception des frais de séjour.

**Par contre, sauf dans le cas présenté ci-dessous, il ne rentre pas dans ses attributions de faire ou de faire seul la cuisine ou le service pour le groupe.**

### **B. LE TYPE DE SÉJOUR**

Nous caractérisons les séjours associatifs de deux façons selon le fonctionnement du groupe :

#### **Les séjours "Fermés"**

Ce sont les séjours **explicitement stipulés comme fermés** par l'organisateur :

- Soit qu'il prévoit un nombre élevé de participants (au moins 20 personnes),
- Soit que les activités et le fonctionnement prévus ne puissent intégrer de personnes extérieures au groupe (cas des week-ends séropos, des week-ends d'intégration de nouveaux, des séjours de travail).

#### **Les séjours "ouverts"**

L'organisateur **autorise la présence d'autres membres extérieurs à l'association reçue**, soit qu'il prévoit un petit groupe (inférieur à 15 personnes), soit que l'activité envisagée ne requière pas de discrétion particulière.

En règle générale, sauf indication spécifique de votre part, nous vous proposons le séjour comme "OUVERT". Si vous désirez une autre caractérisation, pensez à en discuter et à le signaler sur le bulletin de réponse joint.

### **C. LES TROIS TYPES DE TARIFS POUR LES REPAS**

Nous proposons aux associations séjournantes trois tarifs pour les repas, selon le degré d'implication qu'elles désirent avoir dans leur préparation et leur gestion. En effet, notre association est uniquement composée de bénévoles, qui ne peuvent se transformer en cuisinier de façon systématique, et le fonctionnement de base de la maison est le partage des tâches, qui a, de très loin, notre préférence.

#### **Les repas au tarif "Écotage" ou : "vous faites tout"**

Ce tarif correspond à une somme de 5 € pour chaque repas pris. En compensation, l'association séjournante doit s'acquitter de la totalité des tâches liées à la préparation et à la gestion des repas. **Bien entendu elle prend également en charge le financement du coût des denrées qui serviront à préparer les repas.**

Dans le cadre de ce tarif, le groupe devra assumer les tâches suivantes :

- Préparation des menus et organisation des achats,
- Préparation des repas,
- Mise en place, service et débarras du couvert,
- Vaisselle.

Bien-sûr, nous serons là et, forts de nos habitudes, nous serons heureux s'il est utile d'en faire bénéficier votre association. Ainsi, vous pouvez compter sur nous pour vous orienter au mieux heure par heure, y compris dans le choix des recettes, la liste des courses, voir la coordination des plats.

# Association des Amis de Bonneuil

## Les repas au tarif "Fixe" ou : "vous participez à nos côtés"

Dans les faits, nous avons constaté que le tarif à 5€ correspondait de moins en moins à l'organisation la plus simple pour vous et pour nous. Dans la réalité, il arrive que le GO puisse être sur place avant vous, et faire, par exemple, une partie des courses, voir une partie des repas. Par ailleurs, l'expérience nous montre que nous dépensons alors environ 7€ de courses par repas et par personne.

Dans ce cas, le plus simple et le plus fréquent est que nous appliquions le même tarif que lorsque des séjournants viennent à titre individuel : nous demandons alors 12€ par repas et par personne : les 5€ cités plus haut plus 7€ de courses supposées. Les comptes entre nos deux associations en sont grandement simplifiés, comme l'est la gestion des stocks pour tout le monde.

Il faut néanmoins bien comprendre que ce tarif est un simple aménagement du tarif précédent : votre association s'engage à donner au GO un coup de main sur les courses, la cuisine et le service de table, ainsi que la vaisselle.

## Les repas au tarif "Tout Compris", ou : "nous faisons tout"

Il existe également un tarif "nous faisons tout", qui permet aux séjournants de votre association de ne pas participer aux tâches liées aux repas. Comme cette solution donne beaucoup plus de travail aux GOs et nécessite souvent la présence d'une ou plusieurs personnes pour les réaliser, nous imputons ce coût supplémentaire aux séjournants en augmentant les coûts de repas de 5€, ce qui fait passer le coût du repas à 17€ tout compris. Nous le ferons avec bonne humeur si cela est nécessaire à l'activité de votre association lors de ce séjour là. Mais ce fonctionnement n'est pas notre ordinaire.

## Cuisinier rémunéré

Dans le cadre des séjours à tarif "Écotage" ou tarif "Fixe", au cas où aucun des séjournants ne pourrait assumer la gestion de la cuisine de votre groupe, vous pouvez faire appel à une personne rémunérée, mais :

- Les frais d'hébergement de ce cuisinier seront facturés par l'A.A.B. comme ceux d'un séjournant normal, et c'est à vous de négocier avec lui un remboursement partiel ou total de ces frais,
- Le coût de sa rétribution est à votre charge, et ne concerne en rien l'A.A.B.,
- En dehors de ces deux conditions, c'est à vous de fixer les modalités financières de son intervention.

Enfin, nous ne saurions trop vous conseiller d'**officialiser la rémunération éventuelle** du cuisinier. En cas d'accident, ce dernier ne serait couvert par notre assurance que dans le cadre de son activité bénévole, et l'A.A.B. ne saurait être tenue responsable des conséquences de la non déclaration d'un salariat par une association tierce.

## Etat de la cuisine

En tout état de cause, que le cuisinier soit ou non bénévole, nous demandons que la cuisine (en particulier les feux et fours) et la vaisselle (particulièrement les grosses pièces de cuisson) soient nettoyées correctement après chaque utilisation, et rendues propres à la fin du séjour. **Cette tâche est du ressort du groupe, et quel que soit le statut du cuisinier, nous estimons qu'elle doit être assumée.**

## D. GESTION DES DRAPS ET SERVIETTES

Nos lits sont systématiquement pourvus d'alèses, de taies d'oreiller et de couvertures propres. Des draps et des serviettes de toilette sont disponibles en location (voir tarif plus bas), mais nous préférons que chaque participant apporte de quoi garnir un lit à une ou deux places selon ce qu'il envisage d'utiliser.

## E. SAUNA

La maison dispose d'un sauna avec un délai de mise en chauffe d'une heure. Nous ne demandons plus de participation financière, mais nous vous remercions d'en avoir un usage raisonné.

## F. PRÉSENCE DE MINEURS

Afin de nous conformer à la Loi, le Conseil d'administration de l'A.A.B. a décidé de ne pas accepter de personnes mineures, même munies d'une dérogation parentale.

Le seul cas d'exception est la présence simultanée des parents, après information au bureau et éventuellement accord explicite de ce dernier.

## G. DÉGRADATIONS DU MATÉRIEL / ACCIDENTS

- En cas de dégradation accidentelle ou volontaire de matériel par un des séjournants de l'association reçue, il est **expressément convenu par ce contrat** que celle-ci prend vis-à-vis de l'A.A.B. la **responsabilité entière de l'incident** et de ses conséquences pécuniaires (remise en état ou compensation), à charge pour elle de se retourner, le cas échéant, contre la personne factuellement responsable.

# Association des Amis de Bonneuil

- Dans le cas de dégâts légers, le GO. indiquera au responsable le **montant éventuel des réparations**. Ces frais seront soit payés sur place, soit facturés ultérieurement sur justificatifs.
- Au cas où la gravité des dégâts nécessiterait l'intervention de notre assurance, le GO sera amené à demander au responsable de l'association locataire de **cosigner la constatation de l'incident**, à charge pour elle de faire jouer son assurance propre.

## ASSURANCE

Les séjournants sont couverts par l'assurance RC. de l'A.A.B. Afin de garantir la validité légale de cette couverture, les séjournants non adhérents de l'A.A.B. doivent s'acquitter d'une adhésion temporaire, qui est, en tant que telle, déductible du coût annuel minimum de l'adhésion.

*Afin de nous permettre de pouvoir faire profiter les séjournants de la **couverture de notre assurance**, nous devons disposer pour le séjour d'une **liste nominative des participants**, datée, établie par vos soins et signée par le responsable du séjour et le GO. En cas de "non incident" (ce que nous souhaitons, bien sûr !), cette liste vous sera remise pour préserver la confidentialité de vos invités. En cas d'incident, elle nous permettra d'établir le formalisme légal de notre démarche de réalisation de sinistre.*

## II ) Conditions tarifaires

Notre association n'est pas une entreprise déguisée en association, mais une association aussi véritable que la vôtre. Celui qui vous accueille n'est pas seulement bénévole : il paye une partie de ses frais de séjour lui-aussi, et quand il revient profiter de la Maison librement, il payer la totalité de son séjour. C'est important pour rester fidèles à notre logique. Ceci précisé et quoi que cela permette aussi de réduire nos coûts, notre souci est de permettre des séjours d'un confort convenable. Nous devons non seulement financer les charges courantes de la maison et améliorer constamment son confort hôtelier, mais aussi assumer les dépenses lourdes (grosses réparations, sécurité, achat de mobilier). C'est pour cela que nous avons mis en place une facturation transparente.

### A. LES TARIFS

Le coût du séjour à Bonneuil se décompose en quatre parties :

Type de frais	Prix unitaire	Destination
<b>Cotisation temporaire par personne</b>	<b>8,0 €</b>	Permettre aux séjournants de bénéficier de la couverture assurance de l'A.A.B. Il est aussi possible d'adhérer pour 30 euros par année civile : c'est très bienvenu !
<b>Nuitées</b>	<b>12 €</b>	Couvrent les frais fixes de la maison
<b>Repas : trois possibilités (par repas et par personne). Nous reprenons simplement ici le point I-c</b>	<b>Tarif "Écotage"</b>	<b>5,0 €</b> Cet écotage représente la partie fixe des frais de repas due à l'A.A.B. : elle couvre nos frais d'investissement. Le choix de ce tarif implique que l'association résidente se charge complètement de la préparation des repas : courses, cuisine, mise en place, service et débarras de la table, vaisselle.
	<b>Tarif "Fixe" "</b>	<b>12 €</b> Ce coût de repas représente presque la même charge de travail pour votre association, mais intègre le fait que nous pouvons être là pour gérer les courses et coordonner les plats. Dans ce cas, il peut être plus simple d'ajouter aux 5€ cités plus haut les 7€ de courses que nous avons probablement générés.
	<b>Tarif "Tout Compris"</b>	<b>17 €</b> <b>Nous nous chargeons des repas.</b> C'est une solution que nous offrons avec plaisir si elle vous est nécessaire mais qui n'entre pas dans le fonctionnement habituel de notre association.
<b>Frais divers</b>	<b>Draps (la paire)</b>	<b>6,0 €</b>
	<b>Serviette (l'unité)</b>	<b>1,5 €</b>

Par exception : au cas où des membres du groupe désireraient dîner à Bonneuil le **soir du jour du départ** (si nous pouvons rester nous aussi), le coût de ce repas est fixé respectivement à 5€, 8€ ou 13€ **selon le tarif choisi**.

**B. EXEMPLES DE COÛTS POUR DES SÉJOURS D'UNE ET DEUX NUITS :**

<b>SEJOUR UNE NUIT</b>				<b>SEJOUR DEUX NUITS</b>			
<b>(1 nuitée &amp; 3 repas )</b>	<b>Type de repas</b>			<b>(2 nuitées &amp; 4 repas)</b>	<b>Type de repas</b>		
	Tarif "Tout Compris"	Tarif "Fixe"	Tarif Écotage		Tarif "Tout Compris"	Tarif "Fixe"	Tarif Écotage
Cotisation temporaire:	8 €	8 €	8 €	Cotisation temporaire:	8 €	8 €	8 €
Nuitée	12 €	12 €	12 €	Nuitée	24 €	24 €	24 €
Repas	51 €	36 €	15 €	Repas	68 €	48 €	20 €
<b>TOTAL PAR PERSONNE</b>	<b>71 €</b>	<b>56 €</b>	<b>35 €</b>	<b>TOTAL PAR PERSONNE</b>	<b>100 €</b>	<b>80 €</b>	<b>52 €</b>
<b>ATTENTION: dans le cas de l'écotage, ne pas oublier que votre association prend en charge les achats de nourriture, qui doivent être rajoutés aux 5€/personne/re pas dus à l'A.A.B.</b>							

**C. LE DÉBIT**

Nous avons un système de dédit. Nous signifions ainsi à nos correspondants la nécessité de respecter un **déla** de trois mois avant la date prévue du séjour pour annuler la réservation. Le **montant de ce dédit**, sans lequel -à l'exception des associations qui ont une relation de longue date avec nous-, nous ne considérons pas la prise d'option pour une date comme confirmée, **est de CENT-CINQUANTE EUROS**.

Ce dédit sera **encaissable en cas d'annulation passé ce déla**, et retourné dans le cas contraire.

Vous serez assez aimable de l'adresser sous quinzaine au secrétariat de l'association (à l'ordre de "A.A.B."), avec le bulletin de confirmation joint.

Selon votre fonctionnement (vos adhérents paient directement ou vous payez à leur place) nous pouvons vous retourner ce chèque de dédit ou bien le déduire de la facture globale de votre séjour.

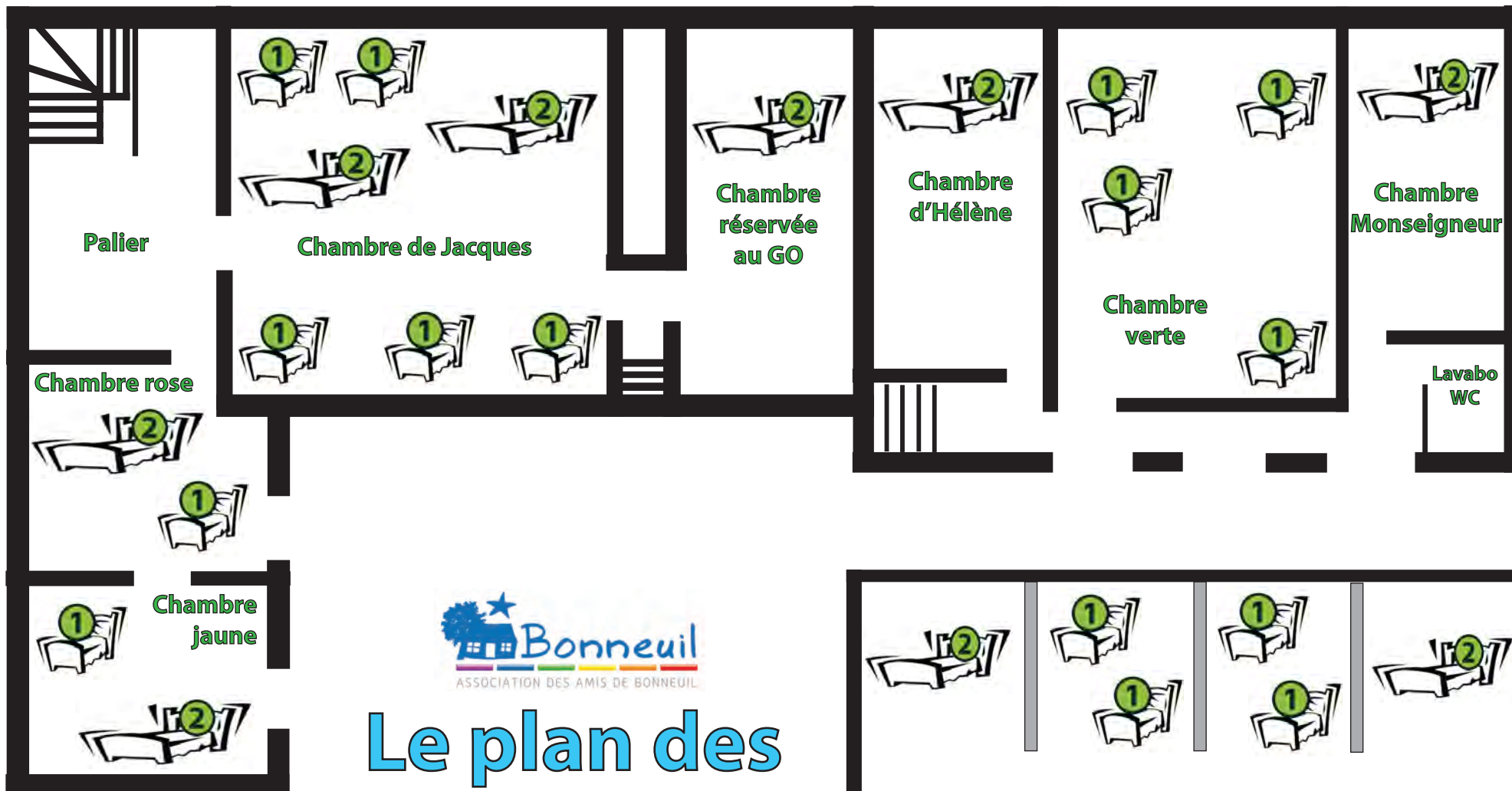
Nous pouvons également le reporter comme dédit d'un séjour subséquent.

**D. PAIEMENT / FACTURATION**

Les frais de séjour sont payables sur place, ou peuvent faire l'objet d'une facture à quinze jours (*avec accord préalable du secrétariat de l'A.A.B.*).

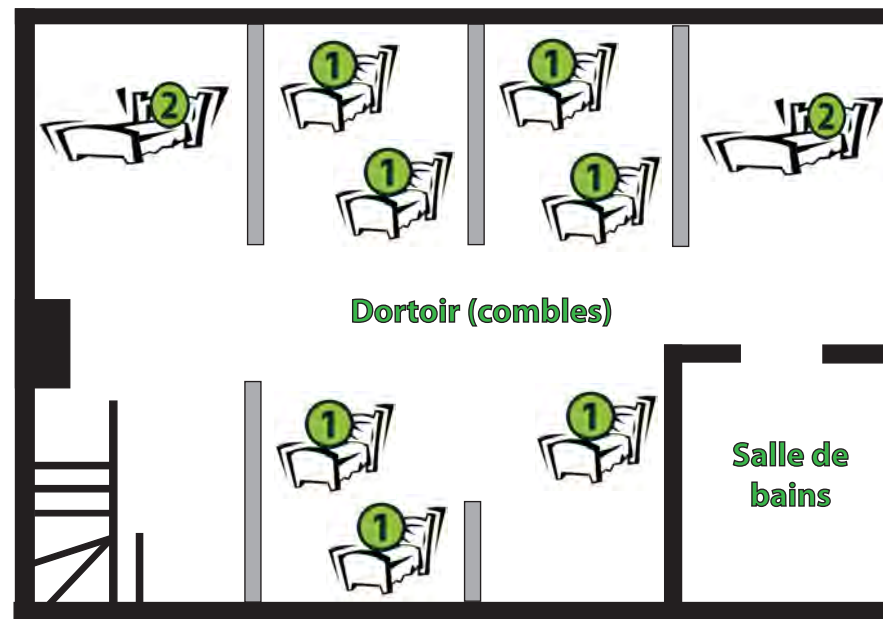
Vous pouvez ou bien nous régler directement d'association à association (le secrétariat émettra une facture), ou faire régler chaque participant au GO. à la fin du séjour.

Conformément à l'article 261 D/4° du Code Général des Impôts, nos factures sont présentées HORS TAXES, l'A.A.B. n'étant pas assujettie à la T.V.A.



# Le plan des couchages

(maj 2012)



<-premier étage-> <-deuxième étage->

<-Petite maison-> <-Grande maison->

## Liste des couchages à la Maison de Bonneuil

Cette liste est indicative, car à votre arrivée, il faudra en retrancher là où dormiront les accueillants (la chambre des GOs presque toujours, d'autres lits en fonction des envies des autres membres de notre équipe venus donner un coup de main).

Nous avons laissé des "blancs" pour que vous puissiez y inscrire les participants si ça simplifie votre organisation : mais notre expérience, et la remarque importante ci-dessus, montrent qu'une part d'improvisation, au fil des affinités, c'est bien aussi.

Nombre maximum de couchages si tous les lits pour deux sont occupés par deux personnes : 37, y compris notre équipe. Au-delà, on peut bien-sûr chercher ensemble des solutions.

### Petite maison

#### Chambre jaune (au fond au-dessus de la cuisine)

Un grand lit

pour.....

et .....

Un petit lit

pour.....

Un petit matelas d'appoint (à déplacer si besoin)

pour.....

#### Chambre rose (chambre intermédiaire)

Un grand lit

pour.....

et .....

Un petit lit

pour.....

#### Chambre de Jacques

Un grand lit (deux matelas pouvant être séparés)

pour.....

et .....

Un grand lit

pour.....

et.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit en sous-pente

pour.....

#### Chambre américaine

Un grand lit

(sauf bizarrerie du "GO", cette chambre lui est réservée)

### Grande maison

#### Chambre d'Hélène (la plus proche de l'escalier)

Un grand lit

pour.....

et .....

#### Chambre verte

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit rabattu

pour.....

#### Chambre Monseigneur (au fond)

Un grand lit

pour.....

et .....

#### Dortoir dans les combles

Un grand lit en alcôve à l'entrée

pour.....

et .....

Un grand lit en alcôve au fond

pour.....

et.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

Un petit lit

pour.....

# Pour venir jusqu'à la Maison

Le village de Bonneuil-les-Eaux se trouve à 108 km au nord de Paris (donc face au sud), entre Beauvais et Amiens.

## L'accès est facile en voiture :

1/ En sortant de Paris il faut rejoindre l'A86 (le superpériph). Ca se fait par exemple en sortant de l'A1 dès le Stade de France (et tout de suite à gauche, puis au fond à gauche). Ou en prenant par la Défense.

Il faut ensuite prendre l'A15 puis l'A115 puis la N184 (la Francilienne) vers le nord, jusqu'au début de l'A16, direction Beauvais-Amiens.

2/ Une fois sur l'A16, rouler jusqu'au kilomètre 92. Sortir à l'aire de Hardivilliers.

3/ Après le péage, suivre la direction d'Hardivilliers, entrer dans le village, puis au niveau de l'église tourner à gauche direction Bonneuil-les-Eaux.

Rouler 8 kilomètres. Au panneau d'entrée de Bonneuil, prendre tout de suite à droite, devant la mare, descendre jusqu'à la boulangerie, tourner à droite (petite rue du Beau bois). En haut de la côte, prendre à gauche.

Au numéro 18 de la rue du Beau bois (un porche vert), tu seras arrivé... Et bienvenu.

Si quand même tu es perdu... nous répondons au 03 44 80 61 95.

---> Autre option :

Les cyclistes, les heureux possesseurs de deux-chevaux, les bucoliques ou ceux qui veulent éviter tout péage peuvent choisir la nationale 1 en sortant de Paris par la Porte de la Chapelle, et arriver à Bonneuil par la dite route sans jamais en sortir : c'est la voie la plus courte. C'est aussi celle avec le plus de feux rouges. Un mix est possible également, mais quand on a une deux-chevaux, un vélo ou le tempérament forestier, on n'a pas besoin de nous pour faire preuve d'initiatives atypiques.

Tu peux t'y rendre en train, en descendant à Breteuil -Embranchement, sur la ligne Paris (gare du Nord) - Amiens.

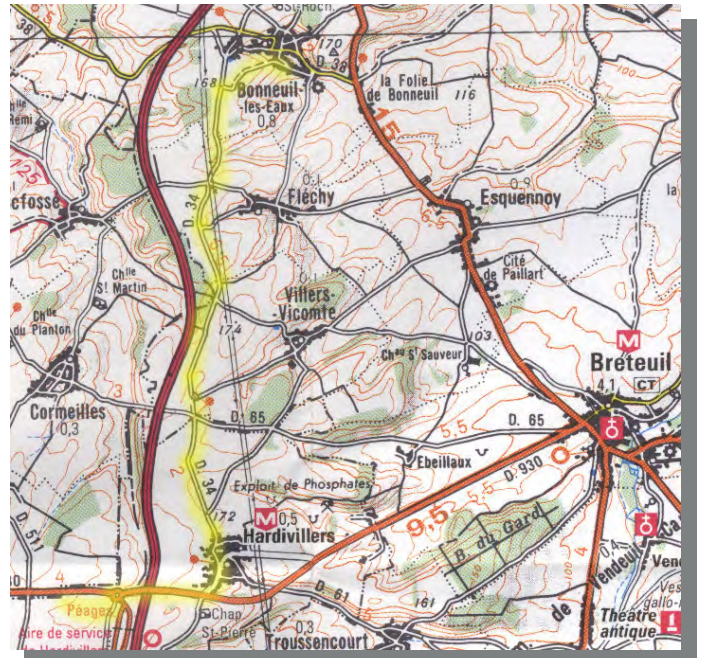
Ce sont des TER : il n'y a pas besoin de prendre ton billet à l'avance.

La gare est à 14 km de la Maison.

Pour les séjours d'associations, merci de vous organiser entre vous.

Pour les séjours individuels, on peut venir te chercher à la gare, si on le sait un peu à l'avance, et en te demandant une modeste participation financière.

Tous les trains paraissent accepter les vélos.



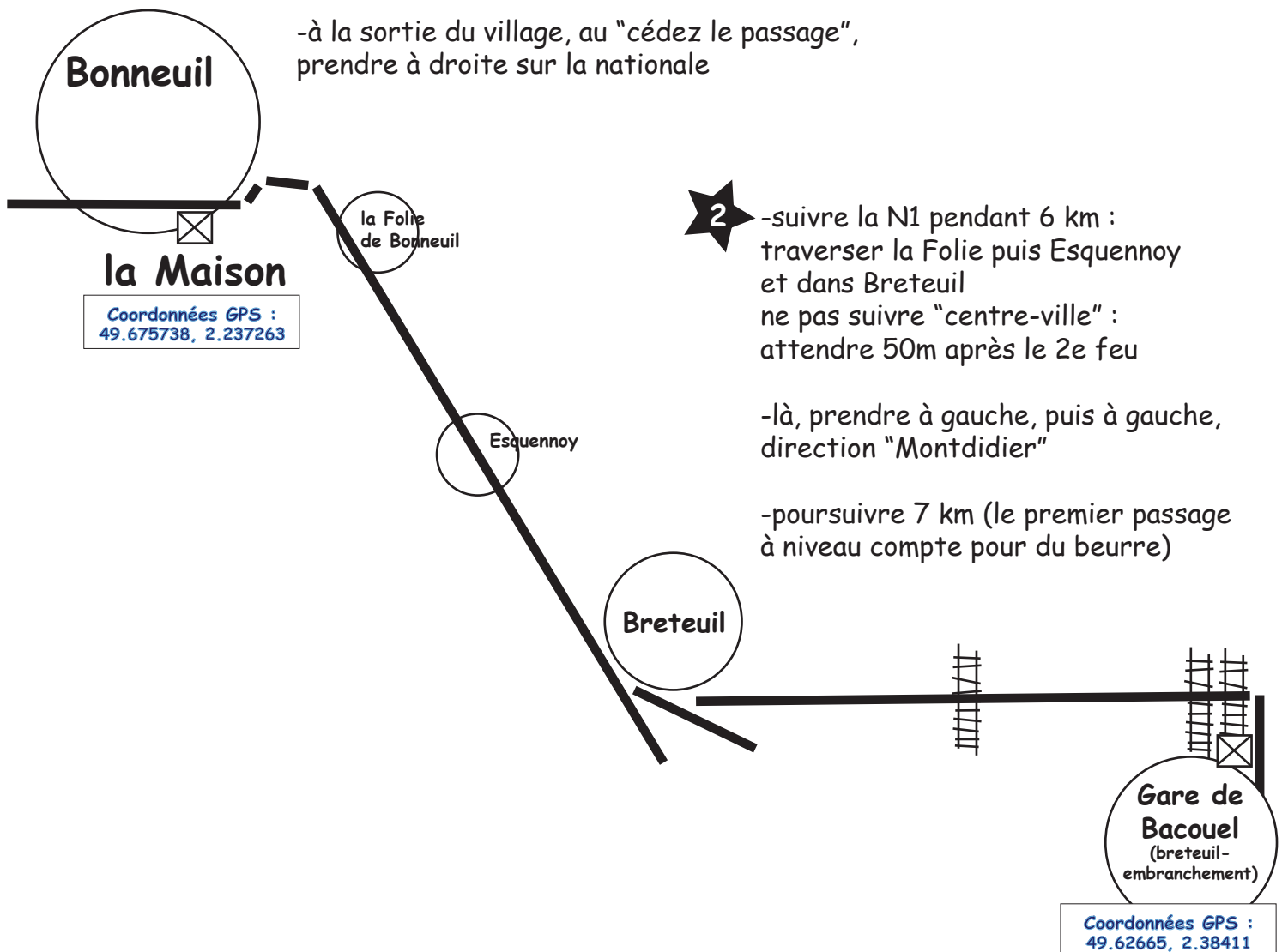
Coordonnées GPS :  
49.675738, 2.237263  
(c'est à peu près l'emplacement de la piscine)

# Pour aller de la Maison à la gare de Breteuil-embranchement (et réciproquement) :

**1** -sortir de la Maison à droite

-sur la place de l'usine,  
prendre à gauche (en biais) puis aussitôt à droite

-à la sortie du village, au "cédez le passage",  
prendre à droite sur la nationale



**2** -suivre la N1 pendant 6 km :  
traverser la Folie puis Esquennoy  
et dans Breteuil  
ne pas suivre "centre-ville" :  
attendre 50m après le 2e feu

-là, prendre à gauche, puis à gauche,  
direction "Montdidier"

-poursuivre 7 km (le premier passage  
à niveau compte pour du beurre)

**3** -une fois dans Bacouel,  
attendre d'avoir franchi  
le passage à niveau  
-et prendre aussitôt à droite :  
100 m plus loin, tu y es !

## SOS

la Maison répond bien au  
03 44 80 61 95  
et t'attend sagement au  
18 rue du Beau Bois  
60120 Bonneuil les eaux.

(pour revenir de la gare à la Maison, c'est pareil mais à l'envers).